



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 DÉCEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour de décembre, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

19-12-140 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

19-12-141 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

#### INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec l'adoption de nouveau règlement et l'achat d'une débroussailleuse sont émises par des membres de l'assistance.

### INFORMATIONS AVEC DÉCISION

19-12-142 **DÉFIBRILLATEUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur chez M et M Nord-Ouest au coût de mille cinq cent vingt-neuf dollars (1 529\$).

ADOPTÉE



19-12-143 **PROGRAMME DE SUBVENTION POUR COUCHE LAVABLE ET RÉUTILISABLE**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a mis en place un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables en 2009 ;

ATTENDU QUE ce programme est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale ;

ATTENDU QU'une facture originale établissant l'achat, qu'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant a été fournie et que le contrat d'engagement précisant que vous vous engagez à utiliser les couches lavables et réutilisables a été signé ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une subvention municipale de cent cinquante dollars (150 \$) à madame Joannie Sauvé et monsieur Jeff Cyr pour l'achat de couches lavables et réutilisables.

ADOPTÉE

19-12-144 **PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) PROJET RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE SUITE**

IL EST PROPOSÉ, par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que la municipalité de La Motte s'engage à mettre 60% des coûts du projet pour la réalisation du réaménagement de la bibliothèque suite, dans le cadre du plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE

**COMPTES-RENDUS**

**COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la dernière rencontre.

**COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour les mois d'octobre et de novembre.

**VOIRIE**

19-12-145 **ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Karyn Chabot, appuyée par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une rétrocaveuse, usagé, Caterpillar modèle 420F2IT, 2015 pour une somme de quatre-vingt mille dollars (80 000\$) de Toromont Val-d'Or et financés par CAT finance sur 5 ans.

ADOPTÉE

19-12-146 **ACHAT DE GODETS ET DE FOURCHE POUR LA RÉTROCAVEUSE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un godet



régulier et d'un godet à neige auprès de GRYB au coût de neuf mille quatre-vingt-douze dollars et seize sous (9092.16\$) ainsi qu'un ensemble de fourches auprès d'équipement Abitibi au coût de deux mille cinq cents dollars (2500 \$) payer à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

## FINANCES ET ADMINISTRATION

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2019.

#### 19-12-147 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2019 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quarante-trois mille cinq cent soixante-dix dollars et soixante-treize sous. (43 570.73 \$)

Atelier KGM inc.	618.58 \$
Bois Turcotte	8.33 \$
Boutique du bureau Gyva	58.61 \$
Club du Père Noël	200.00 \$
Desjardins sécurité financière	674.46 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 179.83 \$
Envirobi	1 730.16 \$
Équipement Mori7	3 755.08 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	357.36 \$
Hydro-Québec	234.47 \$
La Capital assurance	867.39 \$
La Table de concertation de La Motte	1 110.00 \$
Larouche Bureautique	740.55 \$
M & M Nord-Ouest	234.74 \$
Mabo, Centre du camion	20.29 \$
Master card	51.47 \$
Michaud, Richard	30.00 \$
Morency, société d'avocats	513.76 \$
Norinfra inc.	4 757.10 \$
Office municipal d'habitation	246.25 \$
Osez fer	873.81 \$
Pharmacie Jean Coutu	125.96 \$
Postes Canada	30.98 \$
Purolator	5.45 \$
Réusitech	217.81 \$
Rôle de paie	15 674.69 \$
Sanimos	950.40 \$
Société entreprise générale PAJULA	2 862.49 \$
Télébec	251.21 \$
Terrapure	304.02 \$
Toromont	105.93 \$
UAP	305.46 \$
Ville d'Amos	2 474.09 \$

Total : 43 570.73 \$

ADOPTÉE



19-12-148 **POLITIQUE SALARIALE 2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale 2020 en corrigeant le salaire de l'adjointe administrative.

ADOPTÉE

19-12-149 **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 11 novembre 2019 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

Nom et adresse	Matricule	No. de lot	Taxes	Int. et pén.
Martine Lemay 46, ch. du portage La Motte, QC J0Y 1T0	0048-52-4559	4 593 112 4 593 665 4 593 667	Foncière 2019 : 391.38 \$ Services 2019 : 340.50 \$	Int : 49,16 \$ Pén. : 11.55 \$ Frais : 20,00 \$
Yoan Verrault 319, chemin St-Luc La Motte, QC J0Y 1T0	0755-42-9796	4 593 355	Foncière 2017 : 414.72 \$ Service 2017 : 173.63 \$ Foncière 2018 : 878.50 \$ Services 2018 : 339.25 \$ Foncière 2019 : 829.62 \$ Services 2019 : 340.50 \$	Int : 497.72 \$ Pén. : 143.67 \$ Frais : 20,00 \$
Patrick Beaupré 157, ch. du Quai La Motte, QC J0Y 1T0	0755-83-0956	4 593 369	Foncière 2018 : 522.55 \$ Service 2018 : 169.63 \$ Foncière 2019 : 671.88 \$ Services 2019 : 340.50 \$	Int : 188.60 \$ Pén. : 55.88 \$ Frais : 20,00 \$

ADOPTÉE

19-12-150 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2020 - SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2020, ces séances se tenant le lundi et débuteront à 19h30 :

13 janvier	10 février
9 mars	13 avril



11 mai	8 juin
13 juillet	10 août
14 septembre	5 octobre
9 novembre	14 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soient : Messieurs Réjean Richard, Luc St-Pierre, Marcel Masse, Michel Savard, Yanick Lacroix et Marcel Bourassa ainsi que Madame Karyn Chabot.

### **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2019.

#### 19-12-151 **DÉCLARATION DE RÉCLAMATION FINALE - PROJET PATINOIRE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette a complété tous les documents nécessaires à obtenir la réclamation finale pour le projet de réfection des bandes de la patinoire.

ADOPTÉE

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

### **CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

#### 19-12-152 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h28.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire



« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

---

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-12-142

19-12-143

19-12-145

19-12-146

19-12-147

Signé ce onzième jour de décembre  
de l'an deux mille dix-neuf